

Logiciels autorisés (AMU¹)

- ceux payants, pour lesquels l'université a acquis une licence demeurant valide ;
- ceux gratuits, pour lesquels les conditions d'utilisation permettent leur mise en œuvre au sein d'un établissement d'enseignement et de recherche publique ;
- ceux du domaine du libre, pour lesquels les conditions d'utilisation permettent leur mise en œuvre au sein d'un établissement d'enseignement et de recherche publique.

Logiciels interdits (AMU)

- ceux ne respectant pas les conditions ci-dessus ;
- ceux qui peuvent être utilisés (quel que soit leur type de licence) à des fins d'intrusion ou de piratage potentiel du système d'information de l'établissement.

Il est à noter, que dans cette catégorie, se trouvent les logiciels utilisés en général par les pirates, bien entendu, mais aussi ceux destinés à connaître les architectures des réseaux, des serveurs, des bases de données etc.

¹ Règles applicables pour l'ensemble des systèmes d'information de l'université d'Aix-Marseille.
Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - www.univ-amu.fr